



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 25-29 juin 2007

RÉSOLUTION

CE140.R10

ÉLIMINATION DE LA RUBÉOLE ET DU SYNDROME DE RUBÉOLE CONGÉNITALE AU SEIN DES AMÉRIQUES

LA 140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant étudié le rapport d'avancement sur l'élimination de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale (SRC) au sein des Amériques (document CE140/8);

Notant avec satisfaction les énormes progrès accomplis qui ont permis de porter un coup d'arrêt à la transmission endémique du virus de la rubéole, réduisant ainsi de 98 % le nombre de cas de rubéole dans la Région, et que l'incidence de cette morbidité est au plus bas à ce jour au sein des Amériques ; et

Reconnaissant qu'il faudra consentir des efforts considérables à l'appui de l'objectif d'élimination d'ici 2010 et pour l'atteindre, ce qui exigera le maintien d'un engagement de la part des gouvernements et des organisations partenaires qui collaborent à l'initiative d'élimination et un renforcement des liens entre les secteurs public et privé,

DÉCIDE :

De recommander que la 27^e Conférence panaméricaine de la santé adopte une résolution aux grandes lignes suivantes :

LA 27^e CONFÉRENCE PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ,

Ayant étudié le rapport d'avancement sur l'élimination de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale (SRC) au sein des Amériques (document CSP27/7);

Notant avec satisfaction les énormes progrès accomplis qui ont permis de porter un coup d'arrêt à la transmission endémique du virus de la rubéole, réduisant ainsi de 98 % le nombre de cas de rubéole dans la région, et que l'incidence de cette morbidité est au plus bas à ce jour au sein des Amériques ; et

Reconnaissant qu'il faudra consentir des efforts considérables à l'appui de l'objectif d'élimination d'ici 2010 et pour l'atteindre, ce qui exigera le maintien d'un engagement de la part des gouvernements et des organisations partenaires qui collaborent à l'initiative d'élimination et le renforcement des liens entre les secteurs public et privé,

DÉCIDE :

1. De féliciter tous les États Membres et leurs travailleurs de la santé pour les progrès accomplis jusqu'à maintenant pour éliminer la rubéole et le syndrome de rubéole congénitale (SRC) dans la région des Amériques, preuve de leur engagement résolu à servir la santé des populations de l'hémisphère Ouest.

2. D'exprimer leurs remerciements et de solliciter le soutien continu des organisations diverses qui, de concert avec l'OPS, ont apporté un appui crucial aux programmes nationaux de vaccination et aux initiatives nationales destinées à éliminer la rubéole et le SRC, dont les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, l'Agence du Canada pour le développement international, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, la Banque interaméricaine de développement, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, l'Agence du Japon pour la coopération internationale, la March of Dimes, l'Institut Sabin des vaccins, le Fonds des Nations unies pour l'Enfance, l'Agence des États-Unis pour le développement international et l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours.

3. D'exhorter tous les États Membres à :

- (a) parvenir à l'élimination de la rubéole et du SRC dans les Amériques en préparant la version finale des stratégies de vaccination, en intensifiant la surveillance intégrée de la rougeole et de la rubéole et en renforçant la surveillance du SRC ;
- (b) établir des commissions nationales afin de compiler et d'analyser les données permettant de documenter et de vérifier l'élimination de la rougeole, de la rubéole et du SRC, aux fins d'analyse par un comité d'experts.

4. De prier la Directrice de :

- (a) poursuivre les efforts visant à mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires pour relever les défis décrits dans le rapport d'avancement ;
- (b) constituer un Comité d'experts chargé de documenter et de vérifier l'interruption de la transmission endémique des virus de la rougeole et de la rubéole.

(Septième séance, le 28 juin 2007)